40				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.

### COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du	dépôt)			
DÉNOMINATION: SCOPE INVEST				
Forme juridique: Société anonyme				
Adresse: Rue Defacgz			N°: <u>50</u>	Boîte:
Code postal:1050 Commune:	Ixelles			
Pays: Belgique				
Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal d	e l'entreprise deBruxelles,	francophone		
Adresse Internet <sup>1</sup> :				
	Numéro	d'entreprise	BE 0865.23 <sup>2</sup>	1.456
DATE 08 / 03 / 2018 de dépôt du constitutif et modificatif(s) des statuts.	document le plus récent mentio	nnant la date c	de publication des ac	ctes
	EN EUROS (2 décimales) ouvés par l'assemblée générale	du	1 1	]
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01 /04 /2020	au <u>31</u> /0	03 /2021	]
Exercice précédent du	01 /04 /2019	au 31 /	03 /2020	]
Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / y	<b>९, ⋦९१११, µ३३</b> ६ <sup>2</sup> identiques à ceux p	oubliés antérieu	urement	
Nombre total de pages déposées:52			·	•
ELIS	SAL CV ( Lemal Geneviève ) Administrateur Délégué		Signature (nom et qualite	é)

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Biffer la mention inutile.

N° BE 0865.234.456 C-cap 2.1

### LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

### LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ELISAL SCRL N°: BE 0841.084.624

Rue Faider 52, 1050 Ixelles, Belgique

Administrateur délégué 02/06/2017 - 02/06/2023

Représenté(es) par:

Geneviève Lemal (Administratrice de sociétés) Rue Faider 52, 1050 Ixelles, Belgique

SCOPE PICTURES SRL N°: BE 0876.249.894 Rue Defacqz 50, 1050 Ixelles, Belgique

Représenté(es) par:

Geneviève Lemal (Administratrice de sociétés) Rue Faider 52, 1050 Ixelles, Belgique

Johan Van Wassenhove Rue Defacqz 50, 1050 Ixelles, Belgique

BMS & C° SRL N°: BE 0888.971.841 Chaussée de Waterloo 757, 1180 Uccle, Belgique N° de membre: B 690

Représenté(es) par:

Paul Moreau (Réviseur d'entreprises) Chaussée de Waterloo 757, 1180 Uccle, Belgique N° de membre: A 710 Administrateur 06/07/2020 - 05/06/2026

Administrateur 06/07/2020 - 05/06/2026

Commissaire 06/07/2020 - 02/06/2023

BE 0865.234.456		C-ca	p 2.2	2
-----------------	--	------	-------	---

### DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **prov n'ont pas**\* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société\*\*,

N°

- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Bureau Fiduciaire Lerminiaux SA N°: BE 0456.681.245 Rue Edouard Deknoop 41 boîte D, 1140 Evere, Belgique	50.208.109	В
Représenté(es) par:		
Alexandre Deschuyteneer (Expert-Comptable & Fiscal Certifié) Rue d'Audiger 9, 7060 Soignies, Belgique	10.421.234	

First - C-Cap2021 - 3 / 52

<sup>\*</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>\*\*</sup> Mention facultative.

N° BE 0865.234.456 C-Cap 3.1

### **COMPTES ANNUELS**

### **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	2.197.011,06	1.744.988,87
Immobilisations incorporelles	6.2	21	521.574,56	54.185,60
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	22.655,22	38.021,99
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	19.791,88	34.537,19
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.863,34	3.484,80
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	1/6.5.1	28	1.652.781,28	1.652.781,28
Entreprises liées	6.15	280/1	1.652.719,28	1.652.719,28
Participations		280	1.652.719,28	1.652.719,28
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	62,00	62,00
Actions et parts		284	62,00	62,00
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

C-Cap 3.1

N°

BE 0865.234.456

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	5.155.916,48	4.351.676,55
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Stocks	30/36		
Approvisionnements	30/31		
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	5.020.210,63	3.706.140,77
Créances commerciales	40	2.530.761,56	1.392.003,17
Autres créances	41	2.489.449,07	2.314.137,60
Placements de trésorerie	50/53		
Actions propres	50		
Autres placements	51/53		
Valeurs disponibles	54/58	122.342,63	634.443,22
Comptes de régularisation	490/1	13.363,22	11.092,56
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	7.352.927,54	6.096.665,42

BE 0865.234.456 C-Cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	5.474.817,79	5.253.898,94
Apport	6.7.1	10/11	65.000,00	65.000,00
Capital		10	65.000,00	65.000,00
Capital souscrit		100	65.000,00	65.000,00
Capital non appelé 4		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1100/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	5.409.817,79	5.188.898,94
Réserves indisponibles		130/1	6.500,00	6.500,00
Réserve légale		130	6.500,00	6.500,00
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	5.403.317,79	5.182.398,94
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net <sup>5</sup>		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit

N°

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

C-Cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	1.878.109,75	842.766,48
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.878.109,75	842.766,48
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.812.051,51	817.286,49
Fournisseurs		440/4	1.812.051,51	817.286,49
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	66.058,24	25.479,99
Impôts		450/3	54.648,45	1.317,05
Rémunérations et charges sociales		454/9	11.409,79	24.162,94
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	7.352.927,54	6.096.665,42

BE 0865.234.456 C-Cap 4

# COMPTE DE RÉSULTATS

N°

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.773.559,82	1.368.426,39
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.489.922,74	1.354.787,81
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en				
cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	283.637,08	13.638,58
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.586.218,93	1.703.738,10
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.328.711,66	1.369.172,15
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	105.412,42	189.466,33
Amortissements et réductions de valeur sur frais				
d'établissement, sur immobilisations incorporelles et				
corporelles		630	147.712,37	136.252,81
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours				
d'exécution et sur créances commerciales: dotations	0.40	631/4		
(reprises)(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	4.382.48	8.846,81
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de	0.10	040/0	4.002,40	0.040,01
restructuration(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	187.340,89	-335.311,71

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	986,62	538,21
Produits financiers récurrents		75	986,62	538,21
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	986,62	376,43
Autres produits financiers	6.11	752/9		161,78
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	2.334,05	1.672,84
Charges financières récurrentes	6.11	65	2.334,05	1.672,84
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks,				
commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	2.334.05	1.672.84
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	185.993,46	-336.446,34
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	-34.925,39	1.070,16
Impôts		670/3	55.068,07	1.132,36
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	89.993,46	62,20
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	220.918,85	-337.516,50
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	220.918,85	-337.516,50

### AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	220.918,85	-337.516,50
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	220.918,85	-337.516,50
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		337.516,50
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		337.516,50
Affectation aux capitaux propres	691/2	220.918,85	
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	220.918,85	
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

C-Cap 6.2.3

N° BE 0865.234.456

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxx	2.953.548,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	599.734,56	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	3.553.282,56	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxx	2.899.362,40
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	132.345,60	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	3.031.708,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	521.574,56	

(	$\overline{}$	6	2	?	

BE 0865.234.456

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxx	218.033,74
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	218.033,74	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxx	183.496,55
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	14.745,31	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	198.241,86	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	19.791,88	

,-Can	a	2	_

N° BE 0865.234.456

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxx	6.214,60
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	6.214,60	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxx	2.729,80
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	621,46	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	3.351,26	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	2.863,34	

# ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxx	1.652.719,28
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.652.719,28	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	1.652.719,28	
Entreprises liées - Créances			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE	0.5-1		
L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxx	81.602,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	81.602,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxx	81.540,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	81.540,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	62,00	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE			
L'EXERCICE ·····	8653		

 $\mathsf{N}^{\circ}$ 

C-cap 6.5.1

### **INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS**

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète	D	roits sociaux	détenus				es extraites des dernie es annuels disponibles	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO	Nature	directe	ment	par les filiales	Comptes annuels	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	arrêtés au	devise	(+) ou (-) (en unités)	
SCOPE IMMO BE 0438.054.374 Société anonyme Rue Defacqz 50, 1050 Ixelles, Belgique	Actions SDVN	1.250	100,0	0,0	31/03/2021	EUR	2.022.515,36	154.820,04
TELESCOPE FILM DISTRIBUTION BE 0650.743.108 Société à responsabilité limitée Rue Defacqz 50, 1050 Ixelles, Belgique	SDVIV	1.230	700,0	0,0	31/03/2021	EUR	-155.010,12	18.853,53
PRODUCTION SERVICES	Actions SDVN	99	99,0	0,0				
BELGIUM BE 0808.347.223 Société à responsabilité limitée Rue de Limal 63, 1330 Rixensart, Belgique					31/03/2020	EUR	1.481.120,58	-96.424,26
	Actions SDVN	1	1,0	0,0				
LE 142 Entreprise étrangère Rue du Paradis 40, 75010 Paris, France						EUR	0,00	0,00
	Actions	906	0,0	0,0				

N°	BE 0865.234.456		C-Cap 6.6
----	-----------------	--	-----------

# PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Charges diverses à reporter	13.363,22

_				
$\cap_{-}$	Car	ຸຂ	7 1	
·	ומנו	, ().	. / . !	

N°

BE 0865.234.456

# ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercic	e	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL				
Capital				
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxxxxxxxxxxx		65.000,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	65.00	00,00	
	Codes	Valeu	r	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice				
Représentation du capital				
Catégories d'actions  Actions sans désignation de valeur nominale		65.00	20.00	1.000
Actions sans designation de valeur nominale		00.00		1.000
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxx	xxxx	1.000
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxx	(XXXX	
	Codes	Montant non	appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré				
Capital non appelé	(101)			xxxxxxxxxxxx
Capital appelé, non versé	8712	xxxxxxxxxxxxx		
Actionnaires redevables de libération				
			Codes	Exercice
Actions propres				
Détenues par la société elle-même				
Montant du capital détenu			8721	
Nombre d'actions correspondantes			8722	
Détenues par ses filiales				
Montant du capital détenu			8731	
Nombre d'actions correspondantes			8732	
·				
Engagement d'émission d'actions				
Suite à l'exercice de droits de conversion			0740	
Montant des emprunts convertibles en cours			8740	
Montant du capital à souscrire			8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre			8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription				
Nombre de droits de souscription en circulation			8745	
Montant du capital à souscrire			8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre			8747	
Capital autorisé non souscrit			8751	

N°	BE 0865.234.456

	Codes	Exercice
arts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	
		Exercice
Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)		
		i

Nr.	BE 0865.234.456		C-Ca	p 6.7.2
-----	-----------------	--	------	---------

### STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

	Droits sociaux détenus			
DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes	ns la	<u> </u>		
morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nature	Attachés à	Non liés à	%
morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO	Actions SDVN  Actions SDVN	Attachés à des titres  560	Non liés à des titres  0	% 56,0 24,0

### ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes ayant plus a un an mais 3 ans au plus a courii  Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
	8872	
Fournisseurs		
Effets à payer	8882	
Accomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

		-	-
C	Can.	6	Q

N°

BE 0865.234.456

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	
	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	54.648,45
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autros dattos salariales et sociales	9077	11 400 70

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
/entilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	

N°

BE 0865.234.456

C-Cap 6.9

BE 0865.234.456 C-Cap 6.10

### **RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

N°

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Prestations de services		1.489.922,74	1.354.787,81
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	1	3
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,8	2,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	2.006	3.679
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	83.743,24	127.305,39
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	17.621,64	29.280,50
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel(+)/(-)	623	4.047,54	32.880,44
Pensions de retraite et de survie	624		

C-Cap 6.10

BE 0865.234.456

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires  Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	3.111,92	7.582,41
Autres	641/8	1.270,56	1.264,40
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

BE 0865.234.456 C-Cap 6.11

# **RÉSULTATS FINANCIERS**

N°

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de	050		
créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Charges financières diverses		2.334,05	0,00

$\overline{}$	O = ==	$\overline{}$	40
	เวก	<b>h</b>	7.3

N°

BE 0865.234.456

# **IMPÔTS ET TAXES**

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	54.648,45
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	54.648,45
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	419,62
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	419,62
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises (hors charge fiscale estimée )(+)/(-)		19.197,87
Régularisation d'impôts issue du Carry Back(+)/(-)		-89.993,46
		Exercice
ncidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice		
	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales  Latences actives	9141 9142	
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte A la société (déductibles)	9145 9146	115.037,79 15.776,31	207.413,95 31.585,52
Montants retenus à charge de tiers, au titre de Précompte professionnel	9147 9148	21.139,83	35.711,50

# RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

N°

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées			
Immobilisations financières	(280/1)	1.652.719,28	1.652.719,28
Participations	(280)	1.652.719,28	1.652.719,28
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	4.289.632,81	3.073.754,33
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	4.289.632,81	3.073.754,33
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	598.254,08	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	598.254,08	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de			
dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour	0004		
sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

$C_{\alpha}$	6 15

N°

BE 0865.234.456

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprises associées			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de			
dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		
			Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS MARCHÉ	AUTRES	QUE CELLES DU	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le mon	tant et ir	ndication de la	
nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur			
nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financi	ere de la	a societe	

N°	BE 0865.234.456		C-Cap 6.16
----	-----------------	--	------------

### **RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	12.503,26
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé  Durée illimitée et taux fiscal en vigueur (10.20%)		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	3.500,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le  ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	BE 0865.234.456		C-Ca	p 6.17
----	-----------------	--	------	--------

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice : Valeur comptable	Exercice: Juste valeur	Exercice précédent: Valeur comptable	Exercice précédent: Juste valeur

	Valeur comptable	Juste de valeur			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR					
Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate					
Nihil	0,00	0,00			

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

N° BE 0865.234.456 C-Cap 6.18.1

### **DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations

N° | BE 0865.234.456 | C-Cap 6.19

#### **RÈGLES D'ÉVALUATION**

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Codes des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit : Nihil

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de 0 milliers EUR

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : Nihil

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

### II. Règles particulières

#### Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

#### Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

#### ${\tt Immobilisations\ incorporelles\ :}$

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend milliers EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Nihil

#### Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Nihil

Amortissements actés pendant l'exercice :

	+ Méthode + L (linéaire)	+		+	+ Taux en %		
	+ D (dégressive)	+	réévaluée)	+	Principal	+	Frais accessoires
	+ A (autres)	+	G (réévaluée)	+		+	
	++	+		+		+	
1. Frais d'établissement	+ L	+	NR	+	20.00 - 0.00	+	0.00 - 0.00
	+	+		+		+	
2. Immobilisations incorporelles	+ L	+	NR	+	5.00 - 33.33	+	0.00 - 0.00
	+ A	+	NR	+	10.00 - 80.00	+	0.00 - 0.00
	+	+		+		+	
3. Bâtiments industriels, admini-	+	+		+		+	
stratifs ou commerciaux *	+	+		+		+	
	+	+		+		+	
4. Installations, machines et	+	+		+		+	
outillage *	+ L	+	NR	+	20.00 - 33.33	+	0.00 - 0.00
	+	+		+		+	
5. Matériel roulant *	+ L	+	NR	+	20.00 - 33.33	+	0.00 - 0.00
	+	+		+		+	
6. Matériel de bureau et mobilier*	+ L	+	NR	+	20.00 - 50.00	+	0.00 - 0.00
	+	+		+		+	
7. Autres immobilisations corp. $\star$ .	+ L	+	NR	+	20.00 - 33.33	+	0.00 - 0.00

<sup>\*</sup> Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : / milliers EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : milliers

### Immobilisations financières :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

### Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- 1. Approvisionnements : 0
- 2. En cours de fabrication produits finis : 0
- 3. Marchandises : 0
- 4. Immeubles destinés à la vente : 0

### Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

N° BE 0865.234.456 C-Cap 6.19

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

#### Dettes :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

#### Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes : Les actifs et passifs mon¿taires sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice comptable.

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Sauf pour les comptes bancaires o- les ¿carts sont consid¿r¿s comme r¿alis¿s et port¿s imm¿diatement en r¿sultats, les ¿carts sur

les autres actifs et passifs mon¿taires sont port¿s en compte de r¿gularisation. Si sur une devise d¿termin¿e la soci¿t¿ est en

situation de perte potentielle, les ¿carts de conversion constat¿s sur cette devise sont port¿s au compte de r¿sultats. En cas de

 $\verb|binifice | latent|, | 1'icart | est | maintenu | en | comptes | de | rigularisation|.$ 

#### Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif, les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents

à l'exercice se sont élévés à :0 milliers EUR

#### Informations complémentaires

Les commissions d'intermédiation revenant à Scope Invest SA font l'objet d'une facturation dès lors que le financement des oeuvres est finalisé et, en tout état de cause, dès lors que les levées de fonds relatives aux dites oeuvres ont été suspendues par le producteur.

N° BE 0865.234.456 C-Cap 6.20

### **AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Evénènements importants survenus en cours d'exercice :

La crise du Covid-19 et les mesures gouvernementales prises durant celle-ci ont entrainé l'obligation de mettre en standby les activités de production d'oeuvres audiovisuelles et scéniques et ce, durant plusieurs mois. Il est évident que cette pandémie a impacté de manière substantielle les activités de la société au cours de l'exercice écoulé, bien qu'il soit compliqué de chiffrer précisément ses effets.

L'organe d'administration de la société a toutefois tout mis en oeuvre afin de limiter les conséquences financières de ces mesures.

### Litiges:

La Cellule Tax Shelter a rejeté en 2019 et en 2020 l'éligibilité de certaines dépenses encourues sous le régime Tax Shelter, dont une partie de la commission d'intermédiation de l'Offrant, certains frais généraux et le salaire du Producteur.

Par un jugement du 31 mars 2021 (le « Jugement 2015 ») portant sur 4 films contrôlés en 2019, le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles a donné raison aux arguments de SCOPE pour 67% de ces rejets. L'Etat belge a fait appel de ce jugement le 26 juillet 2021.

SCOPE poursuivra ses actions en justice dans le but d'obtenir réparation du dommage subi par la faute de l'Etat belge.

### Divers:

Existence d'un cautionnement avec engagement immobilier d'une valeur de 1.000.000,00 €.

N° BE 0865.234.456 C-Cap 7

# AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Voir page suivante

C-Cap 7

### SCOPE INVEST

Société anonyme Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles BE 0865.234.456

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'EXERCICE CLOTURE AU 31 MARS 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité d'administrateurs de la Société, nous avons l'honneur de faire rapport à l'assemblée générale ordinaire de la Société devant avoir lieu jeudi 30 septembre 2021, sur la gestion de la Société au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 mars 2021.

### A. <u>Commentaires sur les comptes annuels de la Société</u> (art. 3:6, 1° CSA )

Les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé le 31 mars 2021 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces comptes annuels, le conseil d'administration a appliqué les mêmes règles d'évaluation que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice antérieur.

Les principaux postes des comptes annuels de la Société sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

### Compte de résultats

Rubriques significatives		
	31/03/2021	31/03/2020
Chiffres d'affaires	1.489.922 <b>,</b> 74	1.354.788
Autres produits d'exploitation	283.627 <b>,</b> 30	13.639
Produits d'exploitation non récurrents	0	0
Approvisionnements	0	0
Services et biens divers	-1.328.712	-1.369.172
Rémunérations et charges sociales	-105.412,42	-189.466
Amortissements	-147.712	-136.253
Réductions de valeurs	0	0
Provisions pour risques et charges	0	О
Autres charges d'exploitation	-4.382	-8.847
Charges d'exploitation non récurrentes	0	0
Bénéfice d'exploitation	187.340,89	-335.312
Produits financiers	987	538
Charges financières	-2.334	-1.673
Charges financières non récurrentes	0	0
Impôts sur le résultat	-34.925,39	-1.070
Bénéfice de l'exercice avant affectation	220.918,85	-337.517

### SCOPE INVEST

Société anonyme Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles BE 0865.234.456

### <u>2. Bilan</u>

Rubriques significatives		
	31/03/2021	31/03/2020
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	521.574,56	54.186
Immobilisations corporelles	22.655 <b>,</b> 22	38.022
Immobilisations financières	1.652.781	1.652.781
Créances à an au plus	5.020.210,63	3.706.141
Valeurs disponibles	122.342,63	634.443
Comptes de régularisation	13.363,22	11.093
PASSIF		
Capital	65.000	65.000
Réserves	5.409.817,79	5.188.899
Dettes à court terme (< 1 an)	1.878.109,75	842.766
Comptes de régularisation	0	0
TOTAL BILAN	7.352.927,54	6.096.665

### B. <u>Evolution des affaires de la Société</u> (art. 3:6, 1° CSA )

### 1. Faits marquants de l'exercice écoulé

### 1.1. Jugement du 31 mars 2021

Le conseil d'administration indique que l'exercice social clôturé au 31 mars 2021 a été impacté par les faits marquants suivants :

Suite au rejet par la Cellule Tax Shelter de certaines dépenses sur des Films pour lesquels des fonds Tax Shelter ont été levés en 2014 et en 2015, SCOPE (via ses sociétés Pictures, Invest et Immo) a saisi le Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles pour faire valoir ses droits et obtenir réparation des dommages subis.

Après avoir introduit dès octobre 2019 une procédure en référé afin d'obtenir la délivrance des attestations Tax Shelter, SCOPE a saisi le juge du fond à propos de 4 des 18 dossiers (films) concernés par ces rejets.

L'enjeu de cette requête au tribunal dépasse le cadre des 4 dossiers précités, étant donné que la problématique principale - la commission d'intermédiation – est commune à tous les projets pour lesquels SCOPE Invest a levé des fonds depuis 2015, à l'exception de 3 films de 2015 pour lesquels la Cellule Tax Shelter a accepté l'entièreté des commissions de SCOPE Invest parmi les dépenses éligibles.

Le recours au fond a été introduit devant le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles le 15 novembre 2019. L'audience d'introduction de ce dossier a eu lieu le 20

SA SCOPE INVEST

### SCOPE INVEST

Société anonyme Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles BE 0865.234.456

décembre 2019. Les plaidoiries se sont déroulées entre le 5 novembre et le 26 novembre 2020.

Le jugement dans cette affaire a été rendu le 31 mars 2021.

Le taux de commissionnement de SCOPE Invest constituait le motif principal des rejets relatifs aux films contrôlés en 2019, soit 78% des dépenses indirectes rejetées.

La cellule Tax Shelter considérait comme excessif un taux de commissionnement supérieur à 15% des fonds levés. SCOPE défendait pour sa part le fait que le taux de commissionnement pratiqué respectait la limite globale de 30% imposée aux dépenses indirectes.

Le jugement du 31 mars 2021 donne entièrement raison à SCOPE, de façon indiscutable, sur cette question : « (...) il n'y a aucune disposition légale qui plafonne la rémunération des intermédiaires (...) Le seul plafond légal qui existe est celui des 30%, qui – ce n'est pas contesté – a été respecté. »

- « C'est en pure perte que l'administration invoque l'article 53, 10° CIR92, auquel renvoie l'article 194ter, §1er, al.1, 7° CIR92. (...) le tribunal n'aperçoit pas en quoi une partie de la commission de Scope Invest excéderait, qui plus est de manière déraisonnable, les besoins professionnels de Scope Pictures, et, partant, ne pourrait pas être considérée comme une dépense éligible. »
- « Rien ne démontre une surfacturation, ni même que la rémunération proposée serait déraisonnable. Au contraire, comme cela a été exposé, jusqu'en 2014, pour un même travail, la commission d'intermédiation de Scope Invest était, en montant absolu, plus élevée, et cela avait été accepté par le SDA. »

Le jugement du 31 mars 2021 ne prévoit aucune indemnisation pour SCOPE sous prétexte que SCOPE ayant indemnisé les investisseurs sur base des garanties de la convention-cadre et de la convention de transaction, le lien causal entre la faute de l'Etat belge et le dommage serait rompu. Ce jugement se base sur une jurisprudence ancienne de la Cour de cassation qui date de 2001.

Sur base de ces constatations, SCOPE a pris contact avec l'administration fiscale afin (i) que celle-ci définisse les modalités d'application de ce jugement et (ii) d'obtenir la réintégration aux dépenses éligibles des dépenses rejetées à tort et, in fine, (iii) de permettre aux investisseurs de bénéficier de l'exonération d'impôts, à due concurrence, à laquelle ils ont droit.

### 1.2. Crise du Coronavirus

La crise du coronavirus qui s'est déclarée en Belgique durant le mois de mars 2021 a provoqué une paralysie brutale de l'activité économique.

N° | BE 0865.234.456 | C-Cap 7

#### SCOPE INVEST

Société anonyme Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles BE 0865.234.456

Le Management de SCOPE a pris des mesures de réduction des coûts en utilisant les dispositifs mis à sa disposition par le gouvernement (et en particulier le mécanisme du chômage temporaire pour force majeure).

### 2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux facteurs de risques auxquels est confrontée la Société sont :

#### (a) Risques opérationnels

Risques clients: La Société a peu de clients et est tributaire de leurs situations financières. L'insolvabilité, le non-paiement de ceux-ci, et l'allongement des délais de paiement peuvent avoir un impact négatif sur les résultats, les activités, la situation financière et la croissance de la Société.

Ce risque apparaît comme modéré.

Risques fournisseurs: La Société est partenaire de plusieurs fournisseurs de services importants. La perte d'un partenariat pourrait avoir une incidence sur les activités et la rentabilité de la Société.

Risques liés au personnel: La Société occupe du personnel, de sorte que son risque y afférent est important. Le succès de la Société dépend de sa capacité à attirer, motiver et fidéliser un personnel qualifié ayant les capacités et l'expérience requises, ainsi que les personnes clés. Notamment, les personnes qui sont souvent très recherchées sur le marché pour leurs qualifications. Les charges de personnel représentant une part importante des dépenses, une augmentation de ces charges (en raison de changement de la législation, de la politique ou de tensions dans le secteur) pourrait avoir une incidence importante sur la marge d'exploitation et avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, le résultat et la croissance.

### (b) Risques spécifiques liés à la filiale de la Société

La Société est soumise indirectement aux mêmes risques que sa filiale. Les risques spécifiques et non mentionnés ci-avant auquel cette filiale est confrontée sont de natures différentes que ceux de la Société en raison du domaine d'activité distinct. En cas de défaillance de la filiale, la responsabilité de la Société pourrait être engagée.

### 3. Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière

Le conseil d'administration signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la Société différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment ceux stipulés dans le présent rapport.

N° BE 0865.234.456 C-Cap 7

### SCOPE INVEST

Société anonyme Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles BE 0865.234.456

### Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice (art. 3:6, 2° CSA )

L'impact d'une potentielle 4<sup>ème</sup> vague de Coronavirus sur l'activité de SCOPE Invest reste difficile à déterminer. Le management est confiant du fait que les mesures prises par les gouvernements (notamment l'augmentation des plafonds d'exonération Tax Shelter) permettra de limiter l'impact négatif de cette crise sur les résultats de la société.

L'Etat a déposé le 26 juillet 2021 une requête d'appel contre le jugement du 31 mars 2021. Cette requête peut avoir pour conséquence un délai supplémentaire dans la récupération de montants auprès des investisseurs dédommagés.

# D. <u>Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société</u> (art. 3:6, 3° CSA )

A la connaissance du conseil d'administration, il n'existe pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement des activités de la Société.

# E. <u>Activités en matière de recherche et de développement</u> (art. 3:6, 4° CSA)

Le conseil d'administration confirme qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de programme de recherche et de développement.

# F. <u>Succursales et filiales de la Société</u> (art. 3:6, 5° CSA )

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas établi de succursale.

### G. Continuité (art. 3:6, 6° CSA)

La Société ne se trouve pas dans une situation dans laquelle elle devrait justifier de sa continuité.

# H. <u>Informations à insérer en vertu du Code des Sociétés et des Associations</u> (art. 96, 7° C.soc.)

Opposition d'intérêts de nature patrimoniale: Le conseil d'administration signale qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts visés par les articles 7:96 et suivants du Code des Sociétés et des Associations.

#### 1. <u>Utilisation des instruments financiers (art. 3:6, 8° CSA)</u>

Le conseil d'administration synthétise l'exposition de la Société aux différents risques ;

SA SCOPE INVEST

N° | *BE 0865.234.456* | C-Cap 7

### **SCOPE INVEST**

Société anonyme Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles BE 0865.234.456

Prix : toutes les transactions de la Société sont effectuées en euros.

Crédit: la Société ne dispose d'aucun crédit auprès d'organisme de crédit ou assimilé. La société dispose de liquidités placées, cependant les produits financiers générés par ces placements sont minimes par rapport au total des revenus de la Société, de sorte qu'une fluctuation de taux n'aurait qu'un effet négligeable.

*Liquidité* : la Société adopte une approche centralisée afin de réduire son degré d'exposition à ce type de risque, en faisant coïncider les échéances de ses obligations à long et à court termes avec sa position de trésorerie.

*Trésorerie*: la Société entretient des liens étroits avec ses clients, dont le nombre est restreint, ce qui lui permet d'être sereine concernant le respect de leurs engagements ainsi que de leurs solvabilités. La Société a mis sur pied des méthodes de contrôle précises et strictes, afin d'éviter autant que possible les risques de défaillances de ses partenaires.

\*

## **SCOPE INVEST**

Société anonyme Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles BE 0865.234.456

Le conseil d'administration vous demande de bien vouloir accorder la décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Ixelles, le 27 septembre 2021

ELISAL SCRL, administratrice-déléguée Geneviève LEMAL, Représentante permanente

SCOPE PICTURES SRL, Administrateur Geneviève LEMAL, Représentante permanente



#### RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Annik Bossaert Paul Moreau Bedrijfsrevisor

# DE LA SOCIETE ANONYME SCOPE INVEST POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Scope Invest (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 6 juillet 2020. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Scope Invest durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 mars 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 7.352.927,54 et dont le compte de résultats se solde par une bénéfice de l'exercice de € 220.918,55.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 mars 2021 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BMS & C°





Paragraphe d'observation - Covid-19

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels. Celle-ci mentionne l'impact économique de la crise actuelle du COVID-19 et des mesures prises par les autorités en Belgique ainsi qu'à l'étranger sur la Société de la manière la plus adéquate possible. Les incertitudes engendrées par la crise actuelle ne mettent pas, à notre avis, en cause la continuité de l'exploitation de la Société et n'ont pas donné lieu à une modification des chiffres de l'année.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus



élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sousjacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celuici concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- La société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de remise au commissaire et aux actionnaires des pièces requises ainsi que de convocation de l'assemblée générale. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 27 septembre 2021

BMS & C° Réviseurs d'entreprises SRL

Commissaire Représenté par

Paul MOREAU

Réviseur d'entreprises

N°	BE 0865.234.456		C-Cap 10
----	-----------------	--	----------

### **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 218 ...... 218

### **ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**

# TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1,8	1,4	0,4
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1,8	1,4	0,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	2.006	1.482	524
Temps partiel	1012			
Total	1013	2.006	1.482	524
Frais de personnel				
Temps plein	1021	105.412,42	81.987,44	23.424,98
Temps partiel	1022			
Total	1023	105.412,42	81.987,44	23.424,98
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs en ETP					
Nombre d'heures effectivement prestées					
Frais de personnel					
Montant des avantages accordés en sus du salaire					

Codes	P. Total 1P. Hommes		2P. Femmes	
1003	2,3	1,3	1,0	
1013	3.679	2.037	1.642	
1023	189.466,33	104.911,11	84.555,22	
1033				

N°	BE 0865.234.456		C-Cap	10
----	-----------------	--	-------	----

# TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en     équivalents     temps plein
Nombre de travailleurs	105	1		1,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200	1		1,0
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

# PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	Personnel intérimaire	Personnes     mises à la     disposition de     l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

N°	BE 0865.234.456		C-Car	p 10
----	-----------------	--	-------	------

1. Temps plein

2. Temps partiel

3. Total en

### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

comme indépendants .....

ENTRÉES	Codes			équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en     équivalents     temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	2		2,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	2		2,0
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	2		2,0
le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société				

350

N°	BE 0865.234.456		C-Car	p 10
----	-----------------	--	-------	------

# RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	